



# *Le Sarmet Arnolphien*

Association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES  
siège social : mairie  
(adresse postale : 10 rue du Dauphin Couronné)

---

<p><b>COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MARS 2010</b></p>
--

Sur convocation de son Président, les membres de l'Association « le Sarmet Arnolphien » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 20 mars 2010 à 9h00 dans la salle du club des Remparts à Saint-Arnoult-en-Yvelines afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- rapport moral sur l'année 2009,
- rapport d'activités 2009, la feuille de Vigne,
- rapport financier 2009,
- présentation du budget prévisionnel pour l'année 2010,
- dotation du cru 2009 aux adhérents,
- mise en bouteille du cru 2009,
- reliquat des bouteilles 2008 non récupérées par les adhérents,
- questions diverses.

Les opérations de contrôle des présents et des pouvoirs étant terminées, l'Assemblée Générale Ordinaire débute à 9h20. Le bureau de l'Assemblée est constitué de monsieur Gérald Vuarnesson (Président) et de madame Christine Riéder (secrétaire)

Nombre d'adhérents à jour de cotisation 2009 : 155

Nombre d'adhérents présents ou représentés : 81

## **1°) Lecture du rapport Moral sur l'exercice 2009**

Le rapport moral est présenté par le Président Gérald VUARNESSON.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

Le Président évoque le cas des adhérents qui n'ont pas réglé leur cotisation depuis 2008. Il rappelle que l'article 5 des statuts de notre association stipule que la qualité de membre se perd « par absence de paiement de la cotisation pendant deux années consécutives après notification du Président par courrier recommandé avec avis de réception... » Cependant, compte tenu du nombre de personnes concernées et du coût engendré par les envois en recommandé, il propose à l'Assemblée Générale de rayer les adhérents n'ayant pas cotisé pendant trois ans en les avisant par courriel ou par simple courrier postal.

### **Proposition adoptée à l'unanimité**

Par la voix de son Président, le Conseil d'Administration salue la mémoire de notre ancien Maire Michel DOBREMELLE décédé subitement le 11 février 2010 et lui rend un vibrant hommage. Il rappelle que la réintroduction de la vigne à Saint-Arnoult-en-Yvelines n'a été possible que grâce à sa volonté, son aide et son soutien indéfectible qu'il a su transmettre à la municipalité. Le Sarmet Arnolphien lui sera toujours reconnaissant.

## **2°) Lecture du rapport d'Activités de l'année 2009**

Ce rapport est présenté par le Vice-Président Patrick RIEDER. Après avoir indiqué que l'Association a choisi cette année de traiter le sujet des vendanges plus en détail, il donne lecture de la dernière édition de la Feuille de Vigne en y ajoutant quelques commentaires. Le document sera distribué comme chaque année par courriel ou en version papier pour les adhérents ne disposant pas du courrier électronique.

### **Rapport adopté à l'unanimité**

Compte tenu du succès remporté par la conférence-débat sur la vigne en 2009, Patrick RIEDER indique que cette opération peut être reconduite à la demande en 2010, sur le même thème ou éventuellement sur un autre sujet. Si cette proposition retient l'attention de certains adhérents, les personnes intéressées doivent contacter rapidement Patrick RIEDER ou un membre du bureau en précisant le thème qu'elles souhaiteraient voir traiter. Si l'opération est réalisable (thème, nombre de participants, etc...), une date sera proposée aux seuls adhérents qui se seront manifestés.

## **3°) Lecture du rapport financier 2009**

La voix de notre trésorière Micheline FUHRER ayant une portée insuffisante, le rapport financier est lu et commenté par notre Président Gérald VUARNESSEON. Il est notamment précisé que le solde d'exploitation négatif constaté est de l'ordre de grandeur de celui initialement prévu malgré l'achat non programmé d'une cuve en inox en remplacement préventif d'une cuve en résine qui donnait des signes de faiblesse. Cette dépense supplémentaire est en effet compensée en partie par les cotisations dont le nombre effectif est supérieur aux prévisions. La trésorerie de l'Association présente quant à elle un solde positif. Il est rappelé que les budgets s'établissent par année calendaire. Patrick RIEDER précise que l'absence de subvention de la Mairie est due à la seule volonté de l'Association qui s'était fixé l'objectif de ne plus faire appel aux deniers publics et qui est fière d'avoir pu l'atteindre dès l'année dernière.

### **Rapport financier adopté à l'unanimité**

## **4°) Lecture du budget prévisionnel 2010**

Le budget prévisionnel pour l'année 2010 est détaillé par notre Président Gérald VUARNESSEON. Il rappelle qu'il a été établi sur une base prudente afin d'éviter les mauvaises surprises dans toute la mesure du possible.

### **Budget prévisionnel 2010 adopté à l'unanimité**

A la demande du Président, deux personnes volontaires parmi les adhérents présents viennent signer les documents concernés comme l'exige la réglementation.

## **5°) Dotation du cru 2009 aux adhérents.**

Le cru 2009, toujours en cours d'élevage, titre 12,5°. Pour mémoire, le millésime 2008 affichait 12°. Compte tenu des opérations restant à réaliser on devrait pouvoir compter sur 1.300 bouteilles. Patrick RIEDER rappelle toutefois que les risques auxquels le vin est exposé doivent conduire à la plus grande prudence ; nous ne sommes jamais à l'abri d'un incident susceptible de rendre le contenu d'une cuve inutilisable.

Compte tenu de tous ces éléments et sur la base de la quantité estimée disponible à ce jour, il est proposé de distribuer 3 bouteilles par adhérent à jour de cotisation 2009.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

### **6°) Mise en bouteille du cru 2009**

La mise en bouteilles se fera le samedi 5 juin à partir de 9h00. L'équipe chargée de l'organisation sera en place dès 8h00. Un repas est prévu dans la salle du Colombier. Les détails seront communiqués à tous les adhérents dans un document séparé.

L'étiquette 2009 conserve le graphisme de l'étiquette 2008. Seuls changerons le millésime et le degré d'alcool.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

### **7°) Reliquat des bouteilles 2008 non récupérées**

Le Président indique que, malgré plusieurs rappels, certains adhérents n'ont pas récupéré les bouteilles du cru 2008 qui leur avaient été affectées. Comme l'année dernière, il est proposé à l'Assemblée Générale de considérer que la propriété de ces bouteilles revienne à l'Association afin, notamment, de les rendre disponibles sous forme de don à ceux qui en feraient la demande.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

### **8°) Questions diverses**

- a) Richard VINSOT indique que la taille de la vigne est terminée. Il précise que les travaux réguliers dans le vignoble reprennent tous les quinze jours à partir de demain 21 mars. Gérald VUARNESSON demande que les adhérents intéressés par ces travaux mais qui ne seraient pas contactés le signalent à un membre du bureau afin de les intégrer dans une chaîne téléphonique. Tous les membres de l'association seront accueillis avec plaisir. Richard VINSOT précise que les travaux exécutés en semaine, souvent pénibles et soumis aux caprices de la nature, sont assurés par une dizaine de volontaires.
- b) Suite à une question, notre Président indique que les travaux préliminaires à la création d'un site internet ou d'un blog ont été engagés mais différentes difficultés sont apparues. Il précise que les efforts seront poursuivis et lance un appel aux bonnes volontés : toutes les aides dans ce domaine seront les bienvenues.
- c) Un adhérent demande si les cuves en inox sont préférables à celles en résine. Patrick RIEDER répond par l'affirmative.
- d) Des précisions sont demandées à propos des investissements. Les membres du bureau indiquent que l'association possède désormais le matériel minimum permettant de travailler dans de bonnes conditions. Des améliorations supplémentaires pourraient être envisagées mais elles supposeraient des achats qui ne seraient pas en rapport avec les finances de l'Association. Par contre le remplacement des cuves en résines par des cuves en inox est envisagé comme cela a été évoqué à l'occasion de la discussion sur le budget prévisionnel, de même que l'achat d'un pressoir d'occasion qui a été identifié et dont des photos ont été présentées à l'assemblée. Par ailleurs, il faut toujours avoir présent à l'esprit que tout matériel peut poser des problèmes qui imposent son remplacement, d'où la nécessité d'une réserve de trésorerie.

- e) Il est demandé pourquoi nous ne présentons plus notre vin au concours de Boissy. Le Conseil d'Administration répond qu'il a estimé que les conditions rencontrées lors de la dernière présentation (celle du cru 2007) n'étaient pas satisfaisantes. Elles n'ont pas donné toutes les garanties d'objectivité et la dégustation n'a pas été organisée de façon suffisamment transparente contrairement aux autres années. De plus, les différents concurrents qui avaient goûté notre cru 2007 en début de soirée avaient été très agréablement surpris par ses qualités ; plusieurs d'entre eux avaient même jugé que leur vin était nettement moins bon. Malgré cela, des critiques négatives en totale discordance ont été faites par le jury. Le principe d'un concours est de faire gagner les meilleurs, ce qui ne jette pas pour autant de discrédit sur les suivants, dans la mesure où ils n'ont pas démerité. De ce fait, il n'y a rien de déshonorant à ne pas remporter de médaille, ce qui fut le cas de notre cru 2007. Mais votre Conseil d'Administration a considéré que les termes utilisés par le jury étaient injustifiés et de nature à décourager les efforts de nos adhérents qui se donnent beaucoup de mal. Compte tenu de toutes ces considérations qui ont été transmises aux organisateurs, nous avons jugé qu'il n'était plus justifié de participer à ce concours.
- f) Jean-Pierre PERTHUIS rappelle que cet été, une demi-journée a été consacrée à la cueillette des framboises. Elles lui ont permis d'élaborer une crème de framboise qui incorpore également du Clos du Prieuré 2007.
- g) Lorsque l'Association sera en possession du nouveau pressoir d'occasion qui devrait être acquis pour 800€ (voir budget prévisionnel), l'ancien modèle sera offert à la commune qui devrait l'utiliser pour élaborer un décor.

Le film sur les vendanges 2009 réalisé par notre adhérent Eric Le HOENEN, projeté en fin de matinée, a remporté un vif succès. Il est salué par l'ensemble des adhérents présents. Un coup de chapeau particulier lui est donné pour la qualité des prises de vue et du montage.

L'Assemblée Générale se termine par une dégustation du Clos du Prieuré 2009, toujours en cours d'élevage, ainsi que de la crème de framboise. Toutes les impressions recueillies ont été favorables.

Le bureau de l'Association

Gérald VUARNESSON Président	Patrick RIEDER Vice Président	Micheline FUEHRER Trésorière	Christine RIEDER Secrétaire
--------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

